

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni le Mardi 25 novembre 2025 à 18h00, à la salle de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 16

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Sandrine	BERTHET
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Fatiha	BRIKOUI AMAL
Irène	CHAPUY
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Mustapha	HADDOU
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Admission en non-valeur

Rapporteur : M. le Président

Mme la responsable du SGC d'Albertville a adressé aux services du CIAS Arlysère la liste des admissions en non-valeur. L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante du CIAS dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites : la décision prise n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis conserve un caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à situation permettant le recouvrement. En cas de refus d'admettre la non-valeur, l'assemblée doit motiver sa décision et précise au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Mme la responsable du SGC a présenté les listes suivantes :

- Budget principal : numéro de la liste 6631070333 pour un montant de 1 356.42 €
- Budget SAD : numéro de liste 6576221333 pour un montant de 1 596.21 €
- Budget EHPAD : numéro de liste 7318380333 pour un montant de 1 415.67 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur (6541) des listes présentées ci-dessus ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.*

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

